

See dont sougmane à M. Moinan 26.1.52

VILLE DE ROYAN

Arrondissement de Rochefort

Département Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal

Séance du 21 décembre 1951

OBJET

Travaux de restauration de l'Abattoir
Avenant BERNARD

Le vingt et un décembre, mil neuf cent cinquante et un le Conseil Municipal de Royan, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Ch. REGAZONI

Étaient présents : MM. Ch. REGAZONI - VEYSSIERE - ROCHEDIFLEUX - PRUGHAN - CHAMBOULAN - Melle RIKOSKY - M. BAUDOT - DOUCHET - BUJARD - COUNIL - DOMBOQ - DURON - GUILLAUD - MAIN - PÉRAUDRAU - SEUGET - formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés : M. Charraud par M. Bujard - M. Pougot par M. COUNIL - M. Moullins par M. SEUGET
M. Monsieur Bujard a été élu Secrétaire.
M. le Président ouvre la séance

Conventions du 15.1.52
Affichée le

5 1 106

M. le Maire rend compte des travaux imprévus et importants qui se découvrent à mesure que se poursuit la reconstruction de l'Abattoir.

On a dû remplacer une grande partie de la charpente du Bâtiment central. Le bois en était complètement vermoulu et il est heureux que nous nous en soyons aperçu à temps. De nombreuses pièces de serrurerie et quincaillerie n'ont pu être réemployées. Il a fallu remplacer toute la quincaillerie. D'où la nécessité de prévoir des avenants aux marchés d'adjudications. Ces avenants comporteront pour la deuxième tranche de travaux une adaptation des index ainsi qu'il est prévu au Cahier des Charges de l'adjudication (art. 5)

En conséquence, la Commission des Finances propose au Conseil d'autoriser M. le Maire à passer des avenants concernant :

- 1°- Les travaux supplémentaires de la première tranche (lot n° 5-6-7 et 12 des devis soumis à l'adjudication) dont l'enregistrement est gratis (art. 2 et 9 du Cahier des charges)
- 2°- les travaux de la deuxième tranche (bâtiment central : abattoir aux boeufs ; lot n° 1) mentionnés dans le devis du dossier d'adjudication et dans un devis de travaux supplémentaires. Ces travaux de la deuxième tranche sont soumis aux droits d'enregistrement.

L'avenant de M. BERNARD, adjudicataire du lot de serrurerie concerne :

- 1°- des travaux supplémentaires aux lots de la première

tranche, travaux détaillés dans un devis du montant de 102.000 francs.

2°- des travaux de la deuxième tranche détaillés dans les devis du dossier d'adjudication du montant de 20.994 f s et dans un devis de travaux supplémentaires du montant de 25.000 francs .

Les mémoires des travaux de la deuxième tranche seront établis en appliquant l'index admis pour août 1951 et subiront le rabais consenti à l'adjudication du 13 Juillet 1951 soit 12,50% (douze cinquante pour cent).

Le présent avenant est limité à la somme de 139.000 frs (cent trente neuf mille francs) et l'entrepreneur supportera les frais d'enregistrement sur les travaux de la deuxième tranche soit sur 37.000 francs .Les travaux de la première tranche qui se sont élevés à 102.000 francs sont exonérés en application de l'art.69 de la Loi du 28 Oct. 1946.

Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre M. les membres
présents à la séance.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,

APPROUVE, LA ROCHELLE, le 19.1.52
Pour le Préfet
Le Chef de Division Délégué
signé: illisible



[Signature]

POUR COPIE CONFORME

A ROYAN, le 24 Janvier 1952
Le Maire,

[Signature]

Travaux de reconstruction
de l'Abattoir

Adjudication du 13 Juillet 1951
approuvée le 20 Juillet 1951

ENTRE : M. Charles REGAZONI, Maire de la Ville de ROYAN
Chevalier de la Légion d' Honneur
Croix de guerre 1914-1919
Autorisé par délibération du Conseil Municipal en
date du 21 décembre 1951.

ET : L'entreprise BERNARD Charles, Boulevard Albert 1er
à ROYAN

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1er - L'entreprise BERNARD Charles s'engage à effectuer les
travaux de reconstruction de l'abattoir suivants :

- a) travaux supplémentaires du 4° Lot (Serrurerie) de la première
tranche - Devis 102.000 francs
- b) Travaux de la 2° Tranche du 4° Lot -(serrurerie) -
Devis 20.994 francs augmentés des travaux supplémentaires -
Devis 25.000 francs .

suivant les clauses du Cahier des charges (articles 4 et 5) soit:

- a) Travaux supplémentaires de la première tranche d'après la série
de prix de LA ROCHELLE (Edition 1931) et coefficients homologués
au mois de février 1951,
- b) Travaux de la deuxième tranche d'après la série de prix de
La Rochelle (édition 1931) et coefficients homologués au
mois d'août 1951 .

affectés d'un rabais uniforme de 12,50 % consenti à l'adjudication du
13 Juillet 1951 .

ARTICLE 2 - Le présent avenant est limité à la somme de cent trente
neuf mille francs (139.000frs)

ARTICLE 3 - Les travaux supplémentaires de la première tranche seront
exemptés des droits d'enregistrement en application de l'article 69
de la Loi du 28 Octobre 1946 , les droits d'enregistrement des travaux
de la deuxième tranche (37.000 francs) trente sept mille francs)
seront à la charge de l'entrepreneur (article 9 du Cahier des Charges)

A ROYAN, le 27 décembre 1951

L'entrepreneur,

Le Maire,

C. Bernard

APPROUVE,
LA ROCHELLE, le 19.1.52
Pour le Préfet
Le Chef de Division
signé: illisible

[Signature]

POUR COPIE CONFORME
A ROYAN, le 24 Janvier 1952
Le Maire,